



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 95700

Texte de la question

Mme Delphine Batho attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'augmentation de l'ensemble des coûts pour les éleveurs. Alors que l'Europe est depuis plusieurs années structurellement déficitaire en viande bovine, que les importations sont pour le moment contenues et que la baisse de la consommation est plus lente que l'érosion de la production, les éleveurs estiment que la pression mise sur les prix par les abatteurs, les transformateurs et les distributeurs est totalement injustifiée. Entre 1990 et 2008, le prix de la viande au détail a augmenté de 50 % selon l'UFC-Que choisir. L'Observatoire des prix et des marges en viande bovine, France Agrimer, constate que la marge moyenne réalisée par les « intermédiaires » sur une vache allaitante a augmenté de 1euro/kg entre 1998 et 2008. C'est pourquoi elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La situation économique très difficile des producteurs de viande bovine a conduit le Gouvernement à demander qu'un état des lieux des prix et marges dans cette filière soit établi très rapidement au travers de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Cet observatoire, institué par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, qui lui a donné une base légale et a renforcé ses missions et son organisation, est présidé par Philippe Chalmin, assisté par des experts indépendants, et bénéficie du concours de FranceAgriMer. Son rôle est de rendre les informations relatives aux mécanismes de formation des prix alimentaires plus accessibles et d'en améliorer la compréhension, à l'aide d'informations objectives sur l'évolution des prix et des marges des différents intervenants des filières agricoles et alimentaires. Un site Internet dédié sera développé, et le premier rapport d'activité sera remis au Parlement au printemps 2011. Pour ce qui est de la viande bovine, un rapport préliminaire a été présenté le 6 janvier dernier. Ces premiers travaux, réalisés par le groupe de personnalités qualifiées et FranceAgriMer, soulignent les difficultés techniques et méthodologiques à surmonter à la fois pour obtenir les données nécessaires mais aussi pour assurer leur traitement, difficultés liées tant à l'hétérogénéité du cheptel (vache allaitante-vache laitière) qu'au traitement de la carcasse (poids relatif des morceaux valorisables) et aux différents circuits de valorisation (abattage, découpe, conditionnement, distribution, vente). L'analyse des résultats obtenus et l'interprétation des évolutions observées doivent donc être faites avec la plus grande prudence. Ce rapport préliminaire apporte de premières explications au contraste constaté entre la stagnation des prix à la production depuis dix ans (2,75 EUR/kg) et, sur la même période, la hausse moyenne pour le consommateur de 25 % du prix du même kilo de carcasse reconstituée (6,64 EUR/kg en 2010). Le différentiel croissant exprimé par la hausse continue de la marge brute de la filière aval de 1 EUR en dix ans correspondrait pour moitié aux coûts supplémentaires dus aux exigences sanitaires de sécurité alimentaire liées notamment à la crise de l'ESB puis aux nouvelles contraintes sanitaires du « paquet hygiène de 2005 », et pour l'autre moitié à l'augmentation des charges relatives aux frais de personnel, d'eau, d'énergie, notamment, et à la montée en puissance de produits de plus en plus élaborés nécessitant de l'innovation et de nouveaux investissements (conditionnement, logistique, gammes plus larges, pertes liées aux dates limites de consommation). Ainsi, si les industriels et les distributeurs

ont pu répercuter les hausses liées à ces nouvelles contraintes, les éleveurs, eux, n'ont pas pu répercuter leurs hausses de coûts de production. Il n'a cependant pas encore été possible d'établir une distinction précise entre marge brute du maillon industrie et marge brute du maillon distribution, compte tenu de la structure éclatée de la filière découpe, soit en industrie, soit attenante à la surface de vente. Il reste donc à évaluer l'impact qu'a pu avoir l'évolution de la structure des charges de transformation industrielle du produit sur les charges de commercialisation ; une analyse devra par ailleurs également être menée sur les coûts à la production. C'est pourquoi il a été demandé à M. Philippe Chalmin d'approfondir cette première approche sur la filière viande bovine dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc rassemblant tous les acteurs concernés de la filière et de rendre un rapport final sur la viande bovine au mois de juin 2011.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95700

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13417

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2231